

Ne téléchargez pas les images de ce PDF. Contactez le Bureau du respect de la personne (BRP) à [info@respect.ulaval.ca](mailto:info@respect.ulaval.ca) pour obtenir les impressions ou fichiers appropriés à vos besoins, gratuitement.



## RESSOURCES

### À l'Université Laval

CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL  
418 656-3468 | [info@cjpavcs.ulaval.ca](mailto:info@cjpavcs.ulaval.ca)

SERVICE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION  
(7 jours, 24 heures)  
418 656-5555 | [www.ssp.ulaval.ca](http://www.ssp.ulaval.ca)

CENTRE D'AIDE AUX ÉTUDIANTS - SERVICES PSYCHOLOGIQUES  
418 656-7987 | [www.aide.ulaval.ca](http://www.aide.ulaval.ca)

PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL  
418 656-2131, poste 408008

### À l'extérieur de l'Université Laval

LIGNE D'ÉCOUTE, D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE  
(7 jours, 24 heures)  
1 888 933-9007

LIGNE DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES  
INFORMATION EN MATIÈRE DE PLAINTES  
(7 jours, 24 heures)  
1 877 547-3727

VIOL-SECOURS (CALACS DE QUÉBEC)  
*Pour femmes seulement*  
418 522-2120 | [www.violsecours.qc.ca](http://www.violsecours.qc.ca)  
Service 24 h pour la coordination de la trousse médicale

CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels)  
418 648-2190 | [www.cavac.qc.ca](http://www.cavac.qc.ca)

Appels d'urgence  
911

PRÉVENONS LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

# CE N'EST PAS PARCE QUE J'AI BU, QUE J'ACCEPTERAI TON LIT.

As-tu posé la question?



ulaval.ca/sansoucestnon

Une initiative conjointe de





## LE SAVIEZ-VOUS?

- 86,8 % des victimes d'agression sexuelle déclarées sont des femmes.
- Parmi les agressions dénoncées, 96 % des agresseurs étaient des hommes.
- Au Canada, entre 15 % et 25 % des femmes subiraient une agression à caractère sexuel pendant leurs études.
- 55,7 % des victimes de violences sexuelles en milieu universitaire s'identifient à la communauté LGBTQ+.
- Environ la moitié des violences à caractère sexuel seraient liées à la consommation d'alcool ou de drogues.

## LES VACS, CE SONT:

- Des violences commises par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité.
- Des inconduites qui se manifestent notamment par des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés.
- Des violences commises envers les personnes de tous genres et de toutes orientations sexuelles par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité.

La tentative de commettre de tels gestes est considérée comme une manifestation de violence à caractère sexuel.

## LE CONSENTEMENT SEXUEL

POLITIQUE

- Est un accord volontaire donné par une personne au moment de participer à une activité sexuelle.
- Est exprimé clairement par ses paroles ou son comportement.
- Est le résultat d'un choix libre et éclairé.
- Le silence ou l'absence de résistance d'une personne ne constituent pas une manifestation de consentement.

LE CONSENTEMENT EST INVALIDÉ PAR:

- La crainte de représailles.
- La présence de menaces.
- L'influence de drogues, d'alcool ou la perte de conscience.
- L'influence d'une position d'autorité pour obtenir des contacts sexuels.

UN ACCORD PEUT ÊTRE RETIRÉ EN TOUT TEMPS, Y COMPRIS AU MOMENT DE L'ACTIVITÉ SEXUELLE.

## JE PENSE ÊTRE VICTIME.

- Ne vous blâmez pas. La seule personne responsable est celle qui commet une violence à caractère sexuel.
- Si vous avez vécu une agression dans les 5 derniers jours et que vous souhaitez porter plainte, il est possible de faire des examens médicaux pouvant servir d'éléments de preuve. Communiquez avec Viol-Secours ou le 811 pour plus de détails.

Des ressources spécialisées peuvent vous apporter du soutien. Pour les coordonnées, consultez la section RESSOURCES.

## JE SUIS TÉMOIN.

- Si vous êtes en mesure de venir en aide à une personne, agissez. Sinon, dénoncez les faits à une ressource compétente (voir la section RESSOURCES).
- Écoutez la victime sans la juger, sans la remettre en question et en respectant son rythme. Guidez-la vers des ressources spécialisées.
- Rappelez-vous que votre soutien peut faire une grande différence.
- Si vous ressentez le besoin de parler après avoir reçu une confidence ou avoir été témoin, n'hésitez pas à faire appel aux ressources de l'Université.